

N° 364/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 octobre 2023

Le 30 octobre 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 24 octobre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre d'excusés : 3

Nombre d'absent : 0

VOTES

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 5

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANÇON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, LOYSEAU David, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GUILLEMET Jean-Louis, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian, VIEILLE Laurent, TABECHE Yasmina, OCHIER Jean-Christophe

Etaient excusés :

Madame Nadia LAKHDER

Madame Fanny SAUNIER

Madame Josette NICOLET

pouvoir à Monsieur Pierre CHARITÉ

pouvoir à Monsieur Jean-Paul MUNNIER

pouvoir à Monsieur Olivier DALON

Monsieur David LOYSEAU est désigné secrétaire de séance

OBJET

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION PROFESSION SPORT ET LOISIRS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE MOBILE DE MÉDIATION

La convocation du conseil a été faite le 24 octobre 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 2 novembre 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 2 novembre 2023

DÉLIBÉRATION n° 364/2023

Objet : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Profession Sport et Loisirs pour la mise en place d'une équipe mobile de médiation

La Communauté d'Agglomération a, depuis quelques années, apporté son soutien à l'Association Profession Sport et Loisirs, et ce, sous couvert d'une convention d'objectifs et de moyens, afin de mettre en place une équipe mobile de médiation sur le territoire de l'agglomération.

Par délibération n°259/2022 en date du 20 septembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la mise à disposition de médiateurs tranquillité publique pour l'année 2022 par l'Association Profession Sport et Loisirs.

Pour l'année 2023, une convention d'objectifs et de moyens multi partenarial a été élaborée pour redéfinir les engagements du Groupe PSL dans le cadre de ses missions de Médiation Sociale.

Le Groupe PSL s'engage, à son initiative et sous sa pleine responsabilité, et ce conformément à son objet social, à mettre en œuvre le projet de médiation sociale dans le secteur du service à la personne sous l'angle de l'insertion professionnelle (suivi des personnes en difficulté face à l'emploi) en partenariat avec l'Etat, Pays de Montbéliard Agglomération, Néolia, la SNCF, la commune de Grand-Charmont, IDEHA et MARFINA, délégataire du service transports urbains de la Communauté d'Agglomération.

Les médiateurs interviendront principalement dans les bus, en gare SNCF de Montbéliard, et ses abords, ainsi qu'aux pôles d'échanges (espaces publics, pieds d'immeubles).

Au titre de la convention, les parties s'engagent à soutenir financièrement l'Association au regard des actions visées, via l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant arrêté annuellement par délibération.

Le coût annuel 2023 du projet s'élève à 76 842 € et la participation de la commune de Grand-Charmont à 9 234,40 € pour un volume horaire annuel conventionné à 1 358 heures (0.75 ETP).

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à la majorité par 24 voix pour, 0 voix contre et 5 abstention(s), Monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Groupe Profession Sport et Loisirs jointe à la présente délibération.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER



Le secrétaire de séance
David LOYSEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'David Loyseau', written over a horizontal line.